

Il est porté à la connaissance du public que des ajustements sont apportés à l'avis de concours externe susmentionné. Ces modifications visent à clarifier les conditions suivantes :

- **Ajout de l'année 2025 pour l'obtention du diplôme** : L'année **2025** est désormais incluse dans les tableaux relatifs à la valeur correspondante à l'année d'obtention du diplôme pour les grades d'Attaché de Service, d'Attaché de Direction et de Sous-Chef de Service. L'obtention d'un diplôme en 2025 se verra attribuer la même valeur que l'année 2024, soit **10 points**.
- **Suppression de la limite d'âge pour les inscriptions en ligne** : Le seuil maximal d'âge de 45 ans pour les inscriptions en ligne, concernant les diplômés de l'Enseignement Supérieur, est supprimé des conditions générales de participation au concours. Cette suppression est conforme aux dispositions du décret n°2006-1031 du 13 avril 2006.

Toutes les autres conditions et dispositions de l'avis de concours initial demeurent inchangées.

Nous informons le public que :

- La date de clôture des inscriptions en ligne est prolongée jusqu'au 15 juin 2025 à minuit,
- Les inscriptions en ligne effectuées avec succès avant la publication de ce rectificatif, sont prises en compte par la plateforme de recrutement et, par conséquent, les candidats déjà inscrits ne sont pas tenus de se réinscrire en ligne.